

## Conseil d'administration restreint du 23 janvier 2025 Délibération n°CAR-20250126-01

**Projet : Composition de Comité de Sélection pour le recrutement MCF CNU 11 – Session 2024-25 -**  
Discipline : Civilisation anglophone / PROFIL : Civilisations anglophones

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, notamment les articles 9, 9-1 et 9-2, introduits par le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis favorable de la commission scientifique du 14 janvier 2025*

Il est proposé au conseil d'administration réunis en formation restreinte de constituer la composition du COS pour le recrutement d'un ou d'une MCF en civilisations anglophones (11) conformément à la proposition de la commission scientifique.

La Présidente soumet au vote la liste annexée à la présente délibération.

Annexe : Liste des membres du COS proposé par la commission scientifique en date du 14 janvier 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN FORMATION RESTREINTE DECIDE :

D'approuver la proposition de la commission scientifique relative aux membres composant le comité de sélection du recrutement MCF section 11

Simon PERSICO



Président du conseil d'administration en formation restreinte

**Composition de Comité de Sélection pour le recrutement MCF CNU 11 – Session 2024-25 –**

Discipline : Civilisation anglophone / PROFIL : Civilisations anglophones

**10 membres (délibération du 18 octobre 2024, CA restreint)**

**Avis de la CS : 14 janvier 2025**

**Nombre de membres extérieurs :**

50% au moins doivent être extérieurs à l'établissement. Article L952-6-1 du code de l'éducation.

*« Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement, les enseignants-chercheurs et les personnels assimilés qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. »*

Par conséquent, les membres intérieurs doivent être :

- Soit en position d'activité dans l'établissement,
- Soit être détachés ou mis à disposition dans l'établissement,
- Soit effectuer un nombre d'enseignement au moins égal à 1/3 des obligations d'enseignement de référence.
- Ne pas être en congé longue durée.

**Parité Maître de Conférences / Professeur des Universités**

Article 9, Décret 84-431

*« Les comités créés en vue de pourvoir un emploi de MCF sont composés à parité de MCF et assimilés et de Professeurs des universités et assimilés »*

**Parité Hommes / Femmes**

Article 9, décret 84-431

*« Les comités de sélection comprennent une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe et au moins deux personnes de chaque sexe ».*

**Nombre de membres spécialistes de la discipline :**

Article L.952-6-1

*« Ils sont choisis en raison de leurs compétences, en majorité parmi les spécialistes de la discipline en cause et après avis du conseil scientifique. »*

Nombre de membres composant le Comité de Sélection			10
Nombre de membre extérieur (50%)			7
Nombre de spécialiste de la discipline (>50%)			6
Nombre de membre masculin (min 40%)	4	Nombre de membre féminin (min 40%)	6

Proposition des membres composant le Comité de sélection **MCF** :

M e m b r e s M C F O u a s s i m il é	H/F	Nom – Prénom	Grade	Discipline	Interne (I) ou Externe (E)	Université ou Etablissement
	F	<b>GUYARD-NEDELEC Alexandrine</b>	MCF	11	E	Paris 1
	H	<b>HARBAN Augustin</b>	MCF	11	E	Univ Orléans
	F	<b>MARYNOWER Claire</b>	MCF	22	I	IEPG
	F	<b>EDWARS-GROSSI Elodie</b>	MCF	11 & 19	E	Paris Dauphine
	H	<b>ECHINARD Yann</b>	MCF	05	I	IEPG
	F	<b>SCHNAPPER Pauline</b>	PR	11	E	Paris 3 Sorbonne Nouvelle
M e m b r e s P U O u a s s i m il é	F	<b>LAVOREL Sabine</b>	PR	02	E	UGA
	H	<b>LIGNEREUX Aurélien</b>	PR	22	I	IEPG
	F	<b>RIVIER ARNAUD Estelle</b>	PR	11	E	UGA
	H	<b>GRAVES Matthew</b>	PR	11	E	Aix-Marseille Université

**Président(e) et Vice-président(e) :**

**Président du Comité :** Pauline SCHNAPPER

**Vice-Président du Comité :** Aurélien LIGNEREUX